



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-21

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 689 189 \$  
ET UN EMPRUNT DE 2 689 189 \$ POUR  
DES TRAVAUX AU PÔLE CULTUREL ET  
SPORTIF, SOIT LA CONSTRUCTION D'UN  
TERRAIN DE SOCCER ET  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN EXISTANT,  
LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE  
CYCLABLE, L'AJOUT DE CASES DE  
STATIONNEMENT AINSI QUE LA  
RELOCALISATION ET LE  
RÉAMÉNAGEMENT DES MOBILIERS DE  
JEUX

PROPOSÉ PAR : MADAME JOHANNE DI CESARE  
APPUYÉ DE : MONSIEUR GILLES LAPIERRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	20 AVRIL 2021
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	20 AVRIL 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	18 MAI 2021
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire et dans l'intérêt de la Ville de Saint-Constant d'autoriser les travaux prévus au présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2021 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux au pôle culturel et sportif, soit la construction d'un terrain de soccer et l'aménagement du terrain existant, la construction d'une piste cyclable, l'ajout de cases de stationnement ainsi que la relocalisation et le réaménagement des mobiliers de jeux, ces travaux sont estimés à 2 689 189 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Cheikh Béthio Diop, directeur des Services techniques, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1.

**ARTICLE 2** Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 689 189 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 689 189 \$ sur une période de vingt (20) ans, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

**ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 18 mai 2021.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1  
DESCRIPTION DES TRAVAUX

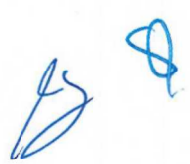
RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-21

ANNEXE 1.0 — RÉSUMÉ

**VILLE DE SAINT-CONSTANT**

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN EXISTANT	2 367 660 \$
CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	115 422 \$
AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	130 641 \$
RELOCALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES MOBILIERS DE JEUX AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	75 465 \$
<b>Montant total du règlement</b>	<b><u>2 689 189 \$</u></b>

Le 1er avril 2021

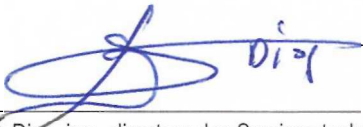


## ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN EXISTANT  
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,  
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Aménagement du chantier			6 200 \$
1.2	Travaux de démolition			12 400 \$
1.3	Excavation et remblayage			148 800 \$
1.4	Fondations granulaires			268 832 \$
1.5	Ouvrage de béton			80 910 \$
1.6	Revêtement béton bitumineux			17 360 \$
1.7	Revêtement surface sportive synthétique			435 240 \$
1.8	Clôtures et barrières			108 773 \$
1.9	Équipements, mobilier et panneau indicateur			133 576 \$
1.10	Terre végétale			18 290 \$
1.11	Égout pluvial et drainage			148 800 \$
1.12	Éclairage et électricité			372 000 \$
1.13	Imprévus (1.1 à 1.12)	10	%	175 118 \$
				<u>SOUS-TOTAL (1.0)</u> 1 926 299 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4,0	%	88 590 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4,0	%	88 590 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	44 300 \$
				<u>SOUS-TOTAL (2.0)</u> 221 480 \$
				<u>SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0</u> 2 147 779 \$
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			107 389 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			214 241 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-214 499 \$
				<u>SOUS-TOTAL (3.0)</u> 107 131 \$
				<u>SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0</u> 2 254 910 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			112 750 \$
				<u>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</u> <b>2 367 660 \$</b>

Préparé par :   
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 1er avril 2021



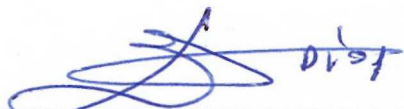
RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-21

ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF  
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,  
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Fourniture et installation d'une piste cyclable au pôle culturel et sportif			91 000 \$
1.2	Imprévus (1.1)	10	%	<u>9 100 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)		100 100 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1,0	%	1 150 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	1 150 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	<u>2 300 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)		4 600 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		104 700 \$
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			5 235 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			10 444 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-10 456 \$</u>
		SOUS-TOTAL (3.0)		5 222 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		109 922 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>5 500 \$</u>
		<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>		<b>115 422 \$</b>

Préparé par :   
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 1er avril 2021




## ANNEXE 1.0

AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF  
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,  
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Fourniture et installation d'ajout de cases de stationnement au pôle culturel et sportif			103 000 \$
1.2	Imprévus (1.1)	10	%	<u>10 300 \$</u>
			SOUS-TOTAL (1.0)	113 300 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1,0	%	1 300 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	1 300 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	<u>2 610 \$</u>
			SOUS-TOTAL (2.0)	5 210 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	118 510 \$
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			5 926 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			11 821 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-11 836 \$</u>
			SOUS-TOTAL (3.0)	5 911 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	124 421 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>6 220 \$</u>
			<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>	<b>130 641 \$</b>

Préparé par : 

Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 1er avril 2021






## ANNEXE 1.0

RELOCALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES MOBILIERS DE JEUX AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF  
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,  
datée du 31 mars 2021

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Relocalisation et réaménagement des mobiliers de jeux			59 500 \$
1.2	Imprévus (1.1)	10	%	<u>5 950 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)		65 450 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1,0	%	750 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	750 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	<u>1 510 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)		3 010 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		68 460 \$
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			3 423 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			6 829 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-6 837 \$</u>
		SOUS-TOTAL (3.0)		3 415 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		71 875 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>3 590 \$</u>
		<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>		<b><u>75 465 \$</u></b>

Préparé par :   
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 1er avril 2021

